

CHARTRE DE PRISE EN CHARGE PAR L'EQUIPE MOBILE pour ADULTES HANDICAPES

Nom : Prénom :
Date de naissance :

Ce document est destiné à vous informer sur le fonctionnement de l'équipe mobile et sur les modalités de votre accompagnement. Lors de notre première rencontre, il vous sera remis en 2 exemplaires à signer pour engager votre suivi par l'équipe mobile, que vous êtes libre d'accepter ou de refuser.

Qui sommes-nous?

L'équipe mobile intervient sous la coordination d'un médecin titulaire du DIU de rééducation. Cette équipe pluridisciplinaire réunit des compétences spécifiques autour des problématiques liées au handicap : une ergothérapeute, une assistante sociale, une psychologue et une secrétaire.

Pourquoi nous solliciter ?

L'objectif de l'équipe mobile est de participer à l'amélioration de la coordination et la qualité des soins qui vous sont prodigués.

L'équipe mobile peut-être sollicitée pour :

- une information en rapport avec votre situation médicale, sociale ou professionnelle.
- une évaluation globale de votre situation
- la mise en place d'une coordination entre les différents professionnels qui interviennent à votre domicile.
- la mobilisation des moyens humains existants en libéral et/ou au sein de l'équipe
- des conseils d'orientation vers des soins spécialisés.

Qui peut nous solliciter ?

Tout adulte âgé de 18 à 75 ans :

- présentant un handicap moteur lourd associé ou non à une déficience cognitive,
- handicap acquis ou évolutif responsable d'une dépendance (technique ou humaine) et dont les problématiques ne sont pas résolues par les moyens ambulatoires déjà mis en place,
- résidant en Gironde,
- toute personne impliquée dans sa prise en charge (professionnel ou entourage).

Comment nous solliciter ?

Vous pouvez joindre le secrétariat :

- le lundi de 9h à 12h30 et du mardi au vendredi de 13h30 à 17h.
- au 05/56/16/38/00
- par mail : emah@ugecamaq.fr

Comment intervenons-nous ?

Une première visite à domicile sera organisée avec le médecin de l'équipe mobile.

A l'issue de cette visite un projet sera élaboré avec vous. Vous serez informé régulièrement de l'avancement des démarches.

En fonction des problématiques soulevées et du projet établi : un ou plusieurs professionnels de l'équipe interviendront à leur tour.

Nous vous invitons à nous communiquer tout changement de votre situation survenant au cours de notre collaboration afin de pouvoir réajuster le projet.

Le travail de l'équipe mobile se fera en lien avec les professionnels déjà engagés dans votre prise en charge. Des relais pourront être proposés par l'équipe.

Votre médecin généraliste est le pivot de la prise en charge. Il assure le suivi médical et est le prescripteur de vos traitements. Il sera systématiquement informé des projets vous concernant par le médecin de l'équipe mobile.

Vous conservez le libre choix de votre médecin, de vos infirmier(ères), ainsi que des autres professionnels de santé libéraux qui pourraient avoir à intervenir à votre domicile.

Est-ce-que cette intervention est payante ?

Non : cette équipe mobile bénéficie d'un financement de l'Agence Régionale de Santé. Votre prise en charge se fait sans aucune participation financière de votre part et ne nécessite pas l'attente d'un accord préalable de votre Caisse d'Assurance Maladie.

Quand s'arrête notre intervention ?

La durée de votre accompagnement dépend des objectifs déterminés à l'issue de l'évaluation. Ces objectifs sont susceptibles d'être réajustés.

La durée totale de la prise en charge ne devra pas dépasser 6 mois.

Elle pourra faire l'objet d'un renouvellement de prise en charge :

- sur une problématique ciblée sur un intervenant
- sur une problématique nouvelle ou en cas de modification de la situation

Un compte rendu sera envoyé à votre médecin traitant et, éventuellement, aux médecins spécialistes qui assurent votre suivi.

Vous pouvez à tout moment vous désengager de l'accompagnement de l'équipe mobile et sur votre demande récupérer une copie de votre dossier en vous adressant au secrétariat.

Dans le cadre de l'amélioration des pratiques, il vous sera demandé de répondre à un questionnaire de satisfaction, dont l'anonymat sera garanti.

Si vous souhaitez une nouvelle prise en charge :

La secrétaire vous fera parvenir une demande d'intervention.

Ce formulaire devra être renseigné par votre médecin (médecin traitant ou médecin spécialiste).

Dès réception vous serez contacté par un membre de l'équipe.

Votre prise en charge s'effectuera dans le respect de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade et à la qualité du système de santé.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent par l'intermédiaire de votre médecin traitant ou du médecin de l'équipe mobile.

Aucune information nominative ne pourra faire l'objet d'une commercialisation ni d'une utilisation d'autre qu'à visée médicale dans votre intérêt.

Je soussigné(e) Mr / Mme-----, reconnais avoir pris connaissance des informations concernant l'équipe mobile.

Date :

Pour l'équipe mobile

Signature de l'intéressé

Signature du représentant légal